



Monsieur le Directeur Académique,

Alors que le département affichait depuis des années, une hausse démographique régulière, pour la première fois la prévision affiche moins 80 élèves pour le premier degré. Cependant la prévision est positive en élémentaire, + 205 élèves et négative en maternelle, - 289. Connaissant le contexte économique et l'attractivité du département, il est fort à parier que le solde migratoire viendra contredire ces prévisions.

Cependant, il s'avère que même si cette prévision est négative, la dotation reste néanmoins supérieure à celles des années précédentes et nous ne pouvons que nous en féliciter. Ainsi le projet de carte scolaire que vous nous présentez aujourd'hui, s'il ne fait pas apparaître plus d'ouvertures que l'année passée, permet le renforcement de dispositifs tels que le « plus de maîtres », le dispositif « moins de trois ans », les moyens en Education prioritaire, l'élargissement du dispositif UPE2A en dehors du périmètre rennais, des moyens de remplacement renforcés, une dotation qui devra permettre de hisser notre P/E à 5,18 contre 5,09 l'année passée. Par ailleurs, nous apprécions la prise en compte de notre point de vue concernant le caractère conditionnel de certaines mesures. Quelques éléments de satisfaction donc, mais pour autant, nous ne pouvons pas totalement nous satisfaire de ce projet de carte scolaire.

Au SNUipp-FSU, nous sommes attachés à l'égalité des territoires, l'ensemble des citoyennes et citoyens doivent pouvoir bénéficier d'une égalité effective d'accès aux services publics. L'école est un de ces services essentiels. Elle est en outre l'échelon le plus déconcentré de gestion et de responsabilités partagées puisque la loi stipule que la commune reconnaît le besoin scolaire et que l'Etat organise ce besoin scolaire. C'est pourquoi, l'ambition doit être de développer un réseau scolaire public rural de qualité et de proximité. A catégorie sociale équivalente, les élèves du rural obtiennent des résultats scolaires équivalents voire même un peu meilleurs que ceux du milieu urbain. C'est dire que l'école rurale a des atouts sur lesquels il faut s'appuyer : taille des classes et des écoles, climat scolaire, lien de proximité avec les parents...

Or dans le projet de carte scolaire que vous nous présentez aujourd'hui, vous décidez de fermer des classes en milieu rural, c'est le cas à Langouët, au Pertre, à St Maugan, à Thourie, à Bonnemain, à Bovel, à Trévérien. Dans ces écoles où les élèves bénéficiaient de bonnes conditions pour travailler, ils vont se retrouver dans des classes chargées, à double niveau voire même à triple niveau dans certains cas. De ce fait, vous fragilisez le service public en favorisant, de plus, dans certains endroits le réseau privé confessionnel.

Au SNUipp-FSU, nous sommes aussi attachés à l'enseignement en langue régionale qui, s'il est moins développé en Ille et Vilaine que dans les autres départements bretons, bénéficie d'un soutien de la Région Bretagne qui mène une politique volontariste dans le domaine de la promotion, de la diffusion et de la transmission de la langue bretonne. Au CALR du mois de février, un projet de nouvelle filière à La Guerche a été présenté au Recteur. Ce projet en réflexion depuis plus d'un an a d'ores et déjà recueilli 16 inscriptions et une volonté conjointe de la municipalité et de l'équipe enseignante de s'engager dans ce type de projet. Et pourtant, Mr le Recteur a refusé ce projet. Par ailleurs, lors de ce même CALR, des ouvertures pour l'Ille et Vilaine ont été prononcées alors qu'aucune mesure de fermeture n'était envisagée. Or, le projet de carte scolaire fait état d'une fermeture définitive à l'école Liberté à Rennes alors que les effectifs sont stables depuis

plusieurs années et qu'ils seront en augmentation dans les années à venir puisqu'au vu des effectifs de l'école maternelle Faux Pont, la filière gagnera en 2 ans plus de 20 élèves. Là aussi, fermer une classe dans cette école va venir renforcer la concurrence avec le privé confessionnel où les effectifs seront allégés par rapport à ceux du public.

Autre point noir de cette carte scolaire, Monsieur le directeur académique, le secteur de l'ASH. Si nous notons positivement les mesures enfin prises pour les enseignants référents qui verront leur nombre de dossiers allégés l'année prochaine avec une redéfinition des secteurs, nous ne voyons toujours pas les réseaux d'aides se reconstituer. Pourtant Mme la Ministre, dans un discours aux recteurs le 7 février a déclaré, je cite : « Là où les Rased sont incomplets, je vous demande de recréer des postes ». Nous n'en voyons pas les effets dans ce projet de carte scolaire. Par ailleurs, nous sommes surpris de voir la création d'un poste de psychologue avec une spécificité EIP : aurait-on dans ce département un effectif d'enfants intellectuellement précoces si important qu'il nécessite un poste un psychologue de l'Education nationale? Quel sera le secteur de ce psychologue ? Quelles seront ses missions ? Nous revendiquons depuis plusieurs années déjà la création de psychologues sur le département, les secteurs des psychologues scolaires se sont considérablement élargis ces dernières années. Ainsi, alors qu'en 2004 on comptait un psychologue scolaire pour 1851 élèves, en 2016 on en était à un pour 2100 élèves ... Entre temps, la loi de 2005 a été mise en place et le nombre d'élèves suivis n'a fait qu'augmenter. Enfin, comme l'année passée nous nous étonnons de voir que certaines fermetures définitives ou conditionnelles sont à nouveau prises dans des écoles possédant une ULIS, 9 cette année (comme dans le projet de l'année dernière d'ailleurs). Nous vous rappelons Monsieur le Directeur académique que la circulaire ULIS stipule « qu'une attention particulière doit être observée lors des opérations de carte scolaire ». Nous le savons tous et toutes, l'inclusion des élèves dans les classes nécessite que les effectifs de ces classes ne soient pas chargés.

Au cours de CTSD, nous allons vous alerter à propos d'un certain nombre de situations, suite à de nombreux échanges avec les collègues du département, et nous espérons que vous consentirez à revenir sur les décisions qui nous semblent discutables.

Je vous remercie de votre attention.